



**COMMUNE DE
CORSIER-SUR-VEVEY**

AGRANDISSEMENT DU SITE SCOLAIRE CORSIER-SUR-VEVEY



Mandat d'études parallèles pluridisciplinaires 2.2.2 Cahier des charges



Maître d’Ouvrage

Commune de Corsier-sur-Vevey

Rue du Château 4
CH-1804 Corsier-sur-Vevey
Suisse

Vevey, le 8 août 2024

Assistant du Maître

d’Ouvrage
Paterr Sàrl

Patrimoine Architecture Territoire
Rue de la Madeleine 26
CH-1800 Vevey
Suisse

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	3
1. CAHIER DES CHARGES	4
1.1. SITUATION GÉOGRAPHIQUE	4
1.2. SITUATION EXISTANTE	5
1.3. OBJECTIFS DU PROJET	5
1.4. CAPACITÉS DES COLLÈGES EXISTANTS	5
1.5. PROGRAMME DES NOUVEAUX LOCAUX	5
1.6. SYNTHÈSE DES ÉTUDES PRÉALABLES	6
1.7. DESCRIPTION DES TÂCHES ATTENDUES ET DE LA MARGE D'INTERPRÉTATION.	7
2. CONDITIONS-CADRES	8
2.1. PLAN PARCELLAIRE	8
2.2. URBANISME	9
2.3. SITE EXISTANT	9
3. EXIGENCES CONCERNANT LE PROJET	13
3.1. PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION	13
3.2. PROGRAMME DES LOCAUX	14
3.3. EXIGENCES PARTICULIÈRES	19

AVANT-PROPOS

Le présent document a statut de cahier des charges pour la phase sélective et d'information préalable pour les phases suivantes. Il sera complété avant le lancement des MEP.

1. CAHIER DES CHARGES

1.1. Situation géographique

Le site se compose de 4 collèges (Pléiades, Léman, Jaman et Collège 32), sis au cœur du village de Corsier-sur-Vevey, au sein d'une parcelle en zone d'utilité publique d'une superficie totale de 15'039m². Ils regroupent les activités scolaires, deux salles de sport simples, une salle polyvalente avec scène, les locaux de l'administration scolaire, une unité parascolaire de 80 places, une cafétéria pour les écoliers de 9S à 11S, et un terrain de sport extérieur. De plus, des pavillons provisoires sont installés sur le terrain de sport et regroupent une unité préscolaire de 44 places au rez et de 2 classes et 4 salles de dégagement à l'étage.



1.2. Situation existante

Le site scolaire de Corsier-sur-Vevey se caractérise par ses bâtiments datant de 1932, 1967, 1972 et 1995. Ces structures, témoins du passage de nombreuses générations d'élèves, révèlent aujourd'hui des signes de vieillissement marqués et ne correspondent plus aux standards modernes d'espace, de sécurité, et d'efficience énergétique. Bien que fonctionnels, les espaces d'enseignement et les installations sportives ne répondent plus aux exigences actuelles en termes de capacité et de flexibilité. La configuration du site, qui fragmente les zones d'apprentissage, de récréation, et sportives, présente des défis significatifs en termes de cohérence et d'accessibilité. Les coûts d'entretien élevés et une efficacité énergétique faible soulignent le besoin urgent de rénovation ou de reconstruction pour répondre aux aspirations d'un environnement d'apprentissage dynamique et durable, tout en valorisant l'identité locale.

1.3. Objectifs du projet

L'objectif des mandats d'étude parallèles (MEP) réside dans le développement d'un projet capable de répondre de manière adéquate aux exigences du cahier des charges. Ce processus doit tenir compte des multiples contraintes imposées par le patrimoine construit actuel, comprenant plusieurs structures vieilles de plus de 50 ans nécessitant d'importantes rénovations. De plus, il doit s'adapter à l'espace et à la géographie des lieux, tout en respectant les critères constructifs définis par le Maître d'Ouvrage.

Au terme des mandats d'étude parallèles, le Maître d'Ouvrage envisage de confier intégralement les prestations ordinaires d'architecte et d'ingénieur civil aux bureaux lauréats, conformément aux normes SIA 102 et 103.

1.4. Capacités des collèges existants

Les infrastructures actuelles du site scolaire comprennent une capacité d'accueil de 442 élèves répartis dans 27 salles de classe et deux salles de gymnastique, avec des espaces supplémentaires tels qu'une cafeteria et une bibliothèque intégrée.

Tous les bâtiments existants sur le site sont actuellement en exploitation.

1.5. Programme des nouveaux locaux

Le projet devra proposer de nouveaux locaux pour accueillir 160 élèves supplémentaires, portant ainsi le nombre total d'élèves à 602.

Il comprend :

- L'ajout de 8 nouvelles salles de classe, passant de 27 à 35 salles de classe. Celles-ci seront réparties entre 4 salles pour les classes enfantines 1 à 4P, 2 salles pour les niveaux 5P à 8P et 2 salles pour les niveaux 9S à 11S.
- 6 salles de dégagement pouvant éventuellement être combinées en 3 salles de classe sont également à prévoir.
- 3 salles spéciales, salle de dessin, psychomotricité la salle pour les cours de cuisine.

- 3 bureaux (pour le personnel pédagogique).
- 1 réfectoire modulable,
- 1 nouvelle bibliothèque qui remplacera la bibliothèque existante.
- 1 salle de sport VD 5+ multifonctionnelle qui répondra aux besoins des cours d'éducation physique et pourra également servir pour les événements. Elle sera dotée de vestiaires et de bureaux pour les enseignants. Les infrastructures extérieures offriront un terrain polyvalent et une aire engazonnée, avec des aménagements supplémentaires comme des préaux, un parking et des abris à vélos pour garantir un accueil complet et fonctionnel pour tous les usagers du site.

A cela s'ajoutent des locaux de services et des locaux techniques. (voir document 3.7 : Liste des locaux du programme MEP).

1.6. Synthèse des études préalables

Pour clarifier les contraintes et potentiels du contexte bâti, la commune a commandé deux études :

Une étude de faisabilité visant à vérifier la capacité du site à absorber le programme et à déterminer quel(s) bâtiment(s) pourrait(ent) être maintenu(s), démolî(s) et adapté(s). La conclusion de l'étude a permis d'arriver aux décisions suivantes :

- Le collège de Jaman et sa salle de sport VD3 attenante ne doivent pas être touchés ; ils seront rénovés ultérieurement dans le cadre d'une autre procédure et ne sont pas concernés par cette procédure.
- Les structures à démolir comprennent :
 - o La grande salle, le vieux collège 32, en raison de sa vétusté et de dimensions non conformes.
 - o Les pavillons provisoires, dont les surfaces sont incluses dans le programme du MEP.

Le programme existant dans ces deux bâtiments est supprimé et remplacé par le programme des nouveaux locaux.

- Les bâtiments pouvant être démolis partiellement ou intégralement, transformés ou agrandis sont :
 - o Le collège du Léman.
 - o Le collège des Pléiades.

D'autre part, une étude structurelle a été réalisée par MCR & Associés Ingénieurs Civils Sàrl. Elle a porté sur le bâtiment du Léman et a montré que si une surélévation d'un étage pouvait être techniquement réalisable, elle nécessiterait des renforcements significatifs des fondations et de la structure existante. De plus, ajouter deux niveaux supplémentaires s'avérerait structurellement inadéquat, engendrant des risques liés à la stabilité et des coûts disproportionnés face aux bénéfices escomptés.

1.7. Description des tâches attendues et de la marge d'interprétation.

Les conditions devant être impérativement respectées par tous les concurrents :

- Périmètre d'implantation ;
- Règlement communal des constructions ;
- Programme des locaux ;
- Démolition de la Grande salle Vieux Collège 32 ;
- Maintien du nombre de places d'abris PC existant ;
- Conservation en l'état du collège Jaman avec sa salle de gymnastique VD3 ;
- Conservation des terrains de sport et infrastructures sportives extérieures sur les parcelles N°39-40 ;

Les conditions dont le respect est souhaitable, et à traiter de manière flexible par tous les concurrents :

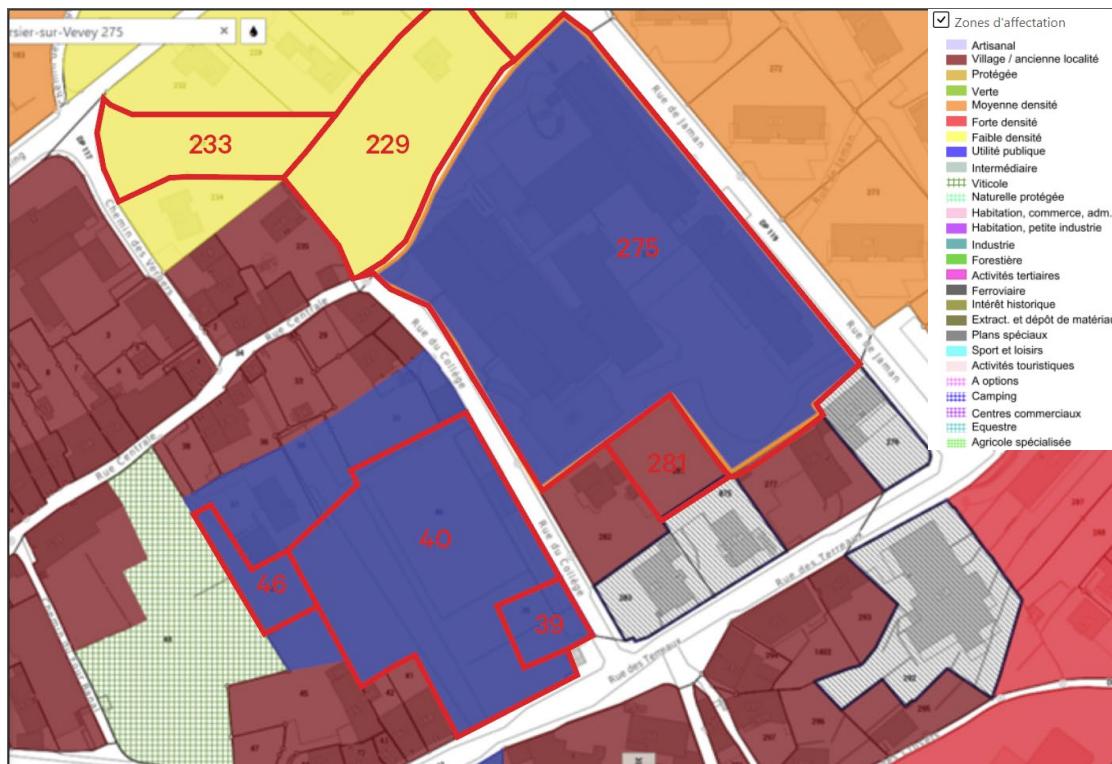
- Maintien intégral ou partiel du collège du Léman ainsi que du collège des Pléiades ;

De plus, le Maître d'Ouvrage souhaite une réflexion et des solutions sur les points suivants :

- Disposer d'une vision à long terme pour le site scolaire, permettant des évolutions futures ;
- Aménagement extérieur et qualité des préaux et des connexions entre les collèges
- Proposer une réflexion pour limiter les nuisances sur l'activité scolaire et l'exploitation ainsi que les coûts annexes pendant le chantier, notamment les bâtiments provisoires, déménagements et déplacements des élèves
- Proposer un bâtiment éducatif qui incarne une atmosphère accueillante, dynamique et ouverte, créant ainsi des espaces forts et conviviaux en harmonie avec les attentes des futurs usagers ;
- Envisager une construction avec une réflexion sur l'extension, la surélévation ou une nouvelle réalisation ;
- Maîtriser le budget, y compris en phase exploitation.

2. CONDITIONS-CADRES

2.1. Plan parcellaire



N° de parcelle	Propriétaire	Surface (m ²)
39	Commune de Corsier-sur-Vevey	437
40	Commune de Corsier-sur-Vevey	4'446
46	Commune de Corsier-sur-Vevey	484
229	Commune de Corsier-sur-Vevey	2'576
233	Commune de Corsier-sur-Vevey	1'219
275	Commune de Corsier-sur-Vevey	10'156
281	Commune de Corsier-sur-Vevey	695

2.2. Urbanisme

La Commune est régie par un plan général d'affectation PGA de 1985. Les parcelles 39, 40, 46 et 275 sont dans la zone de construction d'utilité publique.

La parcelle 281 est en zone village.

Dans la réglementation du PGA du 3 avril 1985, l'art.47 définit la zone mais pas les règles de construction. Dès lors, en l'absence de règle spécifique, l'article 135 de la LATC s'applique en outre pour l'ordre non contigu, la distance à la limite doit être de 5m et la hauteur doit être de 3 niveaux et 11m à la corniche.

2.3. Site existant

Le Collège Léman

Le collège Léman a été construit en 1972 par l'architecte René Gerster à Corseaux a été rénové en 2004.

Les anciennes fenêtres ont été remplacées par des fenêtres en bois métal et de nouveaux stores à lamelles ont été posés.

D'importants travaux ont été réalisés à l'intérieur du bâtiment soit le remplacement des revêtements de sol, la pose de nouvelles armoires et de portes intérieures, la mise aux normes des installations électriques et du réseau informatique, la mise en place de plafonds suspendus ainsi que l'installation d'un ascenseur.

En 2010, Transformation des locaux pompiers, en UAPE garderie.

En 2020, pose de 150 m² de panneaux photovoltaïques en toiture.

Ce bâtiment comprend des abris PC.



Agrandissement du site scolaire de Corsier-sur-Vevey

Mandat d'études parallèles

Collège de Jaman et salle de gymnastique VD3

Le collège de Jaman et la salle de gymnastique ont été construits en 1995 par l'architecte Rodolph Lüscher qui avait remporté le concours organisé par la Commune de Corsier-sur-Vevey en mars 1987.

En 1994, déplacement des salles de travaux manuels du collège Léman au rez-de-chaussée du collège de Jaman.

En 2005, rénovation de la façade sud-ouest suite à la grêle.

En 2015, création d'un couvert dans le préau adossé au collège du Jaman.

En 2021, réaménagement des surfaces du 2^{ème} étage pour la création d'une salle de classe supplémentaire et suppression du local de stockage bois pour y créer une salle de musique.

En 2023, mise aux normes AEAI de la cage d'escalier et des dégagements.



Collège des Pléiades

Le collège des Pléiades a été construit en 1967 par l'architecte René Gerster à Corseaux et rénové en 2001.

En 2001, création d'une coursive en façade, remplacement des fenêtres et pose de nouveaux stores.

Rénovations intérieures similaires à celles du collège du Léman, excepté l'ajout de salles de classe.

En 2013, remplacement des 2 chaudières à mazout par une chaudière à gaz.

En 2020, 150 m² de panneaux photovoltaïques ont été posés en toiture.



Grande salle Vieux Collège 32

Ce bâtiment construit en 1932 permet d'accueillir dans la salle polyvalente des sociétés de gymnastique et différentes manifestations, telles que des lotos, des conférences, des repas de soutien. Ce bâtiment se compose aussi d'une cafétéria pour le cycle secondaire inférieur (KAF), de cuisines scolaires, d'une infirmerie et d'une salle de dégagement à l'étage. La décision de démolir le collège de 1932 est motivée par sa vétusté et ses dimensions non conformes aux standards actuels, ce qui limite son efficacité et sa sécurité. La démolition vise à remplacer cette structure obsolète par de nouvelles installations adaptées aux besoins éducatifs modernes et aux activités communautaires.



Agrandissement du site scolaire de Corsier-sur-Vevey

Mandat d'études parallèles

Terrain de sports

Ce terrain comprend un terrain multisport. De plus, la piste d'athlétisme est actuellement partiellement recouverte par les pavillons provisoires.



Pavillons provisoires

Un bâtiment provisoire de 1'000 m² sur 2 étages a été réalisé en 2022 pour accueillir 2 nouvelles salles de classe, 4 salles de dégagement, une salle de psychomotricité, une salle de réunion au 1^{er} étage et une structure d'accueil préscolaire au rez-de-chaussée, incluant une réfectoire cuisine pour l'accueil de 44 enfants en âge préscolaire. En 2023, 340m² de panneaux solaires photovoltaïques ont été installés sur la toiture.



Rue du Collège

La rue du Collège se situe entre le collège Léman (parcelle 275) et le terrain de sport (parcelle 40). Cette rue sert d'accès aux collèges ainsi qu'à la rue Centrale (uniquement pour les riverains). Elle comprend des places deux roues et voitures à l'usage du collège. Elle dessert également les parcelles 29, 30 31 et 282.



3. EXIGENCES CONCERNANT LE PROJET

3.1. Périmètre d'intervention

Les concurrents seront amenés à proposer des solutions concernant deux périmètres :

- La zone de réflexion,
 - o Les accès au site et aux différents accès aux bâtiments
 - o Emplacement des zones de parkings
 - o Aménagements extérieurs
- La zone d'intervention
 - o Implantation du ou des nouveaux volumes.

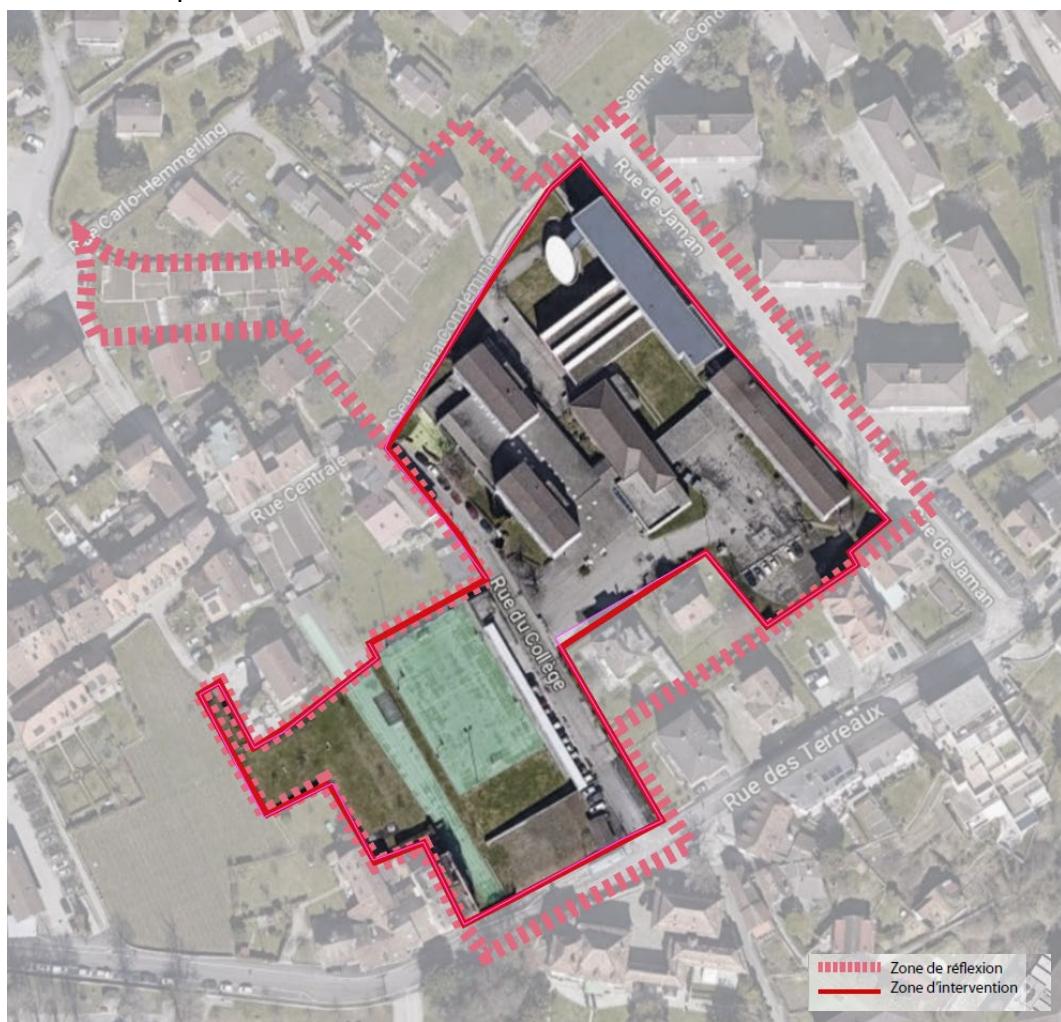


Fig. 3 : Périmètre de réflexion (traitillé) et périmètre de projet (rouge)

3.2. Programme des locaux

Le programme des nouveaux locaux détaillé a été défini selon les besoins des utilisateurs. Il est remis en annexe. (Document 3.7). Il ne comprend que les espaces à ajouter aux espaces existants.

Tous les éléments du programme existant (Document 3.6) doivent être maintenus : ils peuvent être déplacés d'un bâtiment à un autre (dans un bâtiment existant ou nouveau) mais en aucun cas être supprimés.

Selon les recommandations de la direction des sports, les espaces de sports extérieurs doivent être implantés de sorte à éviter toutes nuisances envers les locaux d'enseignement.

Des réflexions pourront être apportées sur ce programme et présentées lors du rendu intermédiaire.

N°	Abré.	Désignation	Nbr.	m ² nette	Total NETTE	Commentaires
A	École				2 711.00	
A. 1.	LOCAUX SCOLAIRES				1 557.00	
A. 1. 01 HDE	Hall d'entrée		1	12	12.00	
A. 1. 02 EDR	Espace de stockage		1	10	10.00	
A. 1. 03 CEF	Classes enfantines 1 à 4P		4	80	320.00	
A. 1. 04 CLP	Classes 5P à 8P		2	80	160.00	
A. 1. 05 CLS	Classes 9S à 11S		2	80	160.00	
A. 1. 06 BM E	Bureau médiateurs et éducatrices 3-5 personnes		1	20	20.00	
A. 1. 07 SRP	Salle de réunion polyvalente 10 personnes		1	25	25.00	Pôle santé (pour 10 pers.)
A. 1. 08 SRR	Salle psychomotricité, rythmique et rangement		1	170	170.00	130 + 40m ² (salle de motricité à intégrer dans la grande salle de sport éventuellement)
A. 1. 09 PLS	PPLS (bureaux logopédiste + psychologue + psychomotricité)		1	70	70.00	Pôle santé (psychomotricité 50m ² + inf., Psy, Logo, 20m ²)
A. 1. 10 SAD	Salles de dégagement		6	40	240.00	Ev. combinée en 2 salles de classe (en

Agrandissement du site scolaire de Corsier-sur-Vevey

Mandat d'études parallèles

					module de 2 obligatoire)
A. 1. 11 SLD	Salle de dessin	1	80	80.00	
A. 1. 12 ACS	Cours de cuisine et stockage	1	140	140.00	115m2 nets + 25 m2 rangement
A. 1. 13 BIB	Bibliothèque	1	150	150.00	
A. 2.	LOCAUX COMMUNS			828.00	
A. 2. 14 ASC	Ascenseur	1	15	15.00	
A. 2. 15 CO U	Couloirs	1	200	200.00	
A. 2. 16 WC A	WC G+F+H	4	40	160.00	A prévoir en suffisance selon projet
A. 2. 17 VES	Vestiaire	1	6	6.00	A prévoir en suffisance selon projet
A. 2. 18 SPE	Sanitaires pour enfants	2	7	14.00	A prévoir en suffisance selon projet
A. 2. 19 WC H	WC PMR	1	3	3.00	A prévoir en suffisance selon projet
A. 2. 20 RSP	Réfectoire 9-11S KAF - salle multi-usage / réunions / salle de conférence en dehors des heures de cours	2	200	400.00	100 à 120 places élèves + 20 = 140 all _ MIN - mutualiser avec salle de conférence multi-usage, possibilité d'accès sur l'extérieur
A. 2. 21 SDV	Cuisine pour remise en température liée à KAF	1	30	30.00	
A. 2. 22 BAS	Bureau ASIC-Ondine(admin - Egzeko - Ondine - Réseau préscolaire)	0	0	0.00	Hors école (ne pas prévoir)
A. 3.	SERVICES			156.00	
A. 3. 23 BIN	Bureau intendance	1	25	25.00	3-4 place et rangements
A. 3. 24 VDI	Vestiaire douche intendance	1	25	25.00	8-10 personnes, 1 douche, 2 lavabos, 16 vestiaires
A. 3. 25 LPR	Locale de pause et repas, cuisinette	1	36	36.00	5 à 14 personnes
A. 3. 26 LCS	Locaux conciergerie stockage mobilier, outils, électricité	1	50	50.00	
A. 3. 27 LON	Local nettoyage	1	20	20.00	

Paterr Sàrl

patrimoine
architecture
territoire

Rue de la Madeleine 26
CH-1800 Vevey
+41 (0)21 555 79 50

Rue du Chêne 23
CH-1170 Aubonne
+41 (0)21 555 79 50

Agrandissement du site scolaire de Corsier-sur-Vevey

Mandat d'études parallèles

A. 4	TECHNIQUES			170.00	
A. 3. 28 LEL	Local électrique	1	10	10.00	A prévoir en suffisance selon projet
A. 3. 29 LTB	Local technique du bâtiment	1	100	100.00	A prévoir en suffisance selon projet
A. 3. 30 LDC	Local de conciergerie	1	10	10.00	A prévoir en suffisance selon projet
A. 3. 31 LDR	Local de rangement	1	15	15.00	A prévoir en suffisance selon projet
A. 3. 32 LIA	Local informatique armoire brassage	1	10	10.00	A prévoir en suffisance selon projet
A. 3. 33 ECT	Économat	1	25	25.00	A prévoir en suffisance selon projet

B. Salle de sport scolaire et associatif				2 364.00	
B. 1.	VD 5+ SALLE DOUBLE B / SOCIETES LOCALES			2 364.00	
B. 1. 01 AEV	Aire d'évolution (salle de sport) / salle de conférence 150 pers. Hors horaire	1	1232	1 232.00	Salle de sport 44 x 23.5 x 9 m , semi-enterrée avec accès indépendant
B. 1. 02 HAL	Hall d'entrée	1	50	50.00	A prévoir en suffisance selon projet
B. 1. 03 VES	Vestiaires	4	25	100.00	A prévoir en suffisance selon projet
B. 1. 04 DO U	Douches (y.c. séchage)	4	20	80.00	A prévoir en suffisance selon projet
B. 1. 05 WC V	WC entre vestiaires et salle (2F/1G/2U)	1	24	24.00	A prévoir en suffisance selon projet
B. 1. 06 WC H	WC PMR	1	5	5.00	A prévoir en suffisance selon projet
B. 1. 07 WC S	WC spectateurs (selon projet)!	1	selon projet		A prévoir en suffisance selon projet
B. 1. 08 LMS	Local des maîtres y.c. sanitaires et douches	1	24	24.00	A prévoir en suffisance selon projet

Paterr Sàrl

patrimoine
architecture
territoire

Rue de la Madeleine 26
CH-1800 Vevey
+41 (0)21 555 79 50

Rue du Chêne 23
CH-1170 Aubonne
+41 (0)21 555 79 50

Agrandissement du site scolaire de Corsier-sur-Vevey

Mandat d'études parallèles

B. 1. 09 HAL	Local d'arbitres y.c. sanitaires et douches	1	24	24.00	A prévoir en suffisance selon projet
B. 1. 10 INL	Local infirmerie	1	10	10.00	A prévoir en suffisance selon projet
B. 1. 11 LPE	Local pour engins intérieurs	2	70	140.00	(ou 1x120m2)
B. 1. 12 LP M	Local pour petit matériel scolaire	1	20	20.00	A prévoir en suffisance selon projet
B. 1. 13 LME	Local pour matériel extérieur	1	25	25.00	A prévoir en suffisance selon projet
B. 1. 14 LGA	Local de gardiennage /conciergerie	1	10	10.00	A prévoir en suffisance selon projet
B. 1. 15 LOR	Local de stockage (régie, rangement, gym)	1	10	10.00	A prévoir en suffisance selon projet
B. 1. 16 STH	Salle de théorie	1	50	50.00	A prévoir en suffisance selon projet
B. 1. 17 LTS	Locaux techniques pour installations sportives	1	selon projet		A prévoir selon projet
B. 1. 18 SDV	Cuisine, bar, table à dresser (liée Salle polyvalente, event...)	1	30	30.00	Pour repas préparé sur place.
B. 1. 19 ECC	Economat cuisine	1	8	8.00	À proximité avec la cuisine. avec cuis. KAF
B. 1. 20 SAP	Scène et accès plein pied	1	120	120.00	A prévoir en suffisance selon projet
B. 1. 21 GRA	Gradins amovibles	1	50	50.00	A prévoir pour 250 personnes et en suffisance selon projet
B. 1. 22 LA W	Loges arrière-scène	2	20	40.00	A prévoir en suffisance selon projet
B. 1. 23 CLR	Couloir loges, rangement	1	20	20.00	A prévoir en suffisance selon projet
B. 1. 24 LAS	Local des agrès de sport	1	180	180.00	A prévoir en suffisance selon projet
B. 1. 25 LAN	Local pour appareil de nettoyage	1	12	12.00	A prévoir en suffisance selon projet

Agrandissement du site scolaire de Corsier-sur-Vevey

Mandat d'études parallèles

B. 1. 26 VES	Foyer, entrée	1	100	100.00	A prévoir en suffisance selon projet
C.	Abris			0.00	
C. 1. 01 ABR	Abris	0	0	0.00	Pas nécessaire
D.	Aménagements extérieurs			10 320.13	
D. 1.	EXTERIEURS			800.00	
D. 1. 01 CEX	Couverts extérieurs (Selon projet)	1	0	0.00	Surface de couvert existant 360 m ² = pour 720 élèves. (0.5m ² par élève, 50% doivent être couverts). A prévoir pour 602 élèves > 302m ² de couvert extérieur
D. 1. 02 PSR	Préau scolaire récréation	1	800	800.00	5m ² par élève (160 élèves)
2.	STATIONNEMENT			480.13	
D. 2. 01 SPU	Places de stationnement public et scolaire	34	12.5	425.00	
D. 2. 02 AVE	Abris vélos (élèves et personnels) (Selon projet)	49	1.125	55.13	à définir selon Normes VSS
3.	TERRAIN DE SPORT EXTERIEUR			9 040.00	
D. 3. 01 ATT	Aire tous temps	1	1260	1 260.00	Peut-être combiné avec le préau 15 x 26 m
D. 3. 02 AEN	Aire engazonnée	1	7420	7 420.00	70x106 m = 7'420m ² ou 2x36x51 = 3'672m ² indépendants
D. 3. 03 ISL	Installation saut en longueur	1	110	110.00	1 installation, 2 pistes (selon projet)

Agrandissement du site scolaire de Corsier-sur-Vevey

Mandat d'études parallèles

D. 3. 04 CCV	Couloirs pour courses de vitesse	2	80	160.00	1 installation, 2 pistes (selon projet)
D. 3. 05 PAG	Petits agrès	1	90	90.00	Peuvent être regroupés et/ou combinés avec l'aire tous temps ou l'aire engazonnée. (selon besoins)

3.3. Exigences particulières

Les exigences ci-dessous sont à prendre en compte. Ces éléments sont donnés à titre indicatif dans le but d'orienter les concurrents. Des compléments seront intégrés ultérieurement dans le cahier des charges.

Les thématiques évoquées ne sont pas classées par ordre d'importance. Certaines peuvent se recouper et la performance maximale pour chacun d'eux peut parfois paraître contradictoire. La solution proposée respectera une cohérence globale du projet.

Durabilité

Développer un concept axé sur la minimisation des impacts énergétiques et environnementaux à chaque étape du cycle de vie, en favorisant la réutilisation des volumes existants, le réemploi sur site d'éléments et de matériaux, et en privilégiant des matériaux locaux ou géosourcés, ainsi que des solutions à haute performance énergétique et « low-tech » ;

Urbanisme et intégration

Les nouvelles constructions doivent respecter le plan d'affectation et garantir une intégration harmonieuse dans l'environnement existant.

Un lien architectural fort entre la/les nouvelle/s construction/s et l'existant est attendu.

Paysage et aménagements extérieurs

Une attention particulière sur la qualité des aménagements extérieurs est souhaitée. Le projet scolaire et parascolaire s'inscrit dans un contexte villageois, il en découle une diversité des usagers qui est à prendre en compte dans la réflexion du site. Des espaces de jeux et de repos figureront également dans la proposition. A l'échelle de la zone d'intervention, une réflexion sera portée sur la végétation et l'ombre naturelle. Le choix des essences prendra en compte le changement et l'évolution climatique.

La rue du Collège, qui sert d'accès principal au site et fait office de lien entre les terrains de sport et les bâtiments scolaires existants, sera repensée avec une approche paysagère et fonctionnelle pour atténuer l'impression de séparation actuellement prédominante.

Flexibilité et évolutions futures

Le projet doit permettre une flexibilité de développement dans le futur. Notamment les évolutions suivantes doivent être prises en compte :

- Augmentation nécessaire de la capacité d'accueil
- Evolution des approches pédagogiques et par conséquent de la typologie des lieux d'enseignement
- Flexibilité du plan intérieur
- Aspects socioculturels

Perspectives d'agrandissement à long terme du site concerné

La Commune souligne l'importance des aspects socioculturels, en privilégiant des lieux de vie intégrant des espaces de rencontre et d'échange au sein du site, favorisant ainsi la convivialité et l'interaction au sein de l'école.

Les interactions avec l'extérieur du périmètre, le public sont également un aspect important pour la Commune, en particulier la perception du projet et des ouvrages auprès des citoyens, parents d'élèves et utilisateurs tiers. Le devoir d'exemplarité des pouvoirs publics, ainsi que la pression médiatique et politique doivent être pris en compte.

Environnement

Le projet veillera à minimiser son impact environnemental par un usage parcimonieux et approprié du territoire. Les revêtements de sol perméables seront favorisés et la biodiversité urbaine sera réalisée par des plantes indigènes. Les excavations et les mouvements de terre seront minimisés afin de limiter les transports au centre du village.

Les matériaux proposés seront sobres, faciles d'entretien et de mise en œuvre. Ils seront de préférence recyclables, voire recyclés. Les revêtements intérieurs seront exempts de polluants ou de substances nocives pour les occupants. L'usage du bois et des matériaux à faible impact environnemental sont très fortement recommandés.

Confort & technique

Les installations et les concepts techniques devront être simples, robustes, efficaces, accessibles et faciles d'entretien.

Le projet devra pouvoir exploiter au mieux les caractéristiques physiques des bâtiments et offrir aux occupants les conditions de confort requises par des mesures essentiellement passives et architecturales. Des concepts simples favorisant l'appropriation et l'usage du bâtiment par les utilisateurs seront privilégiés.

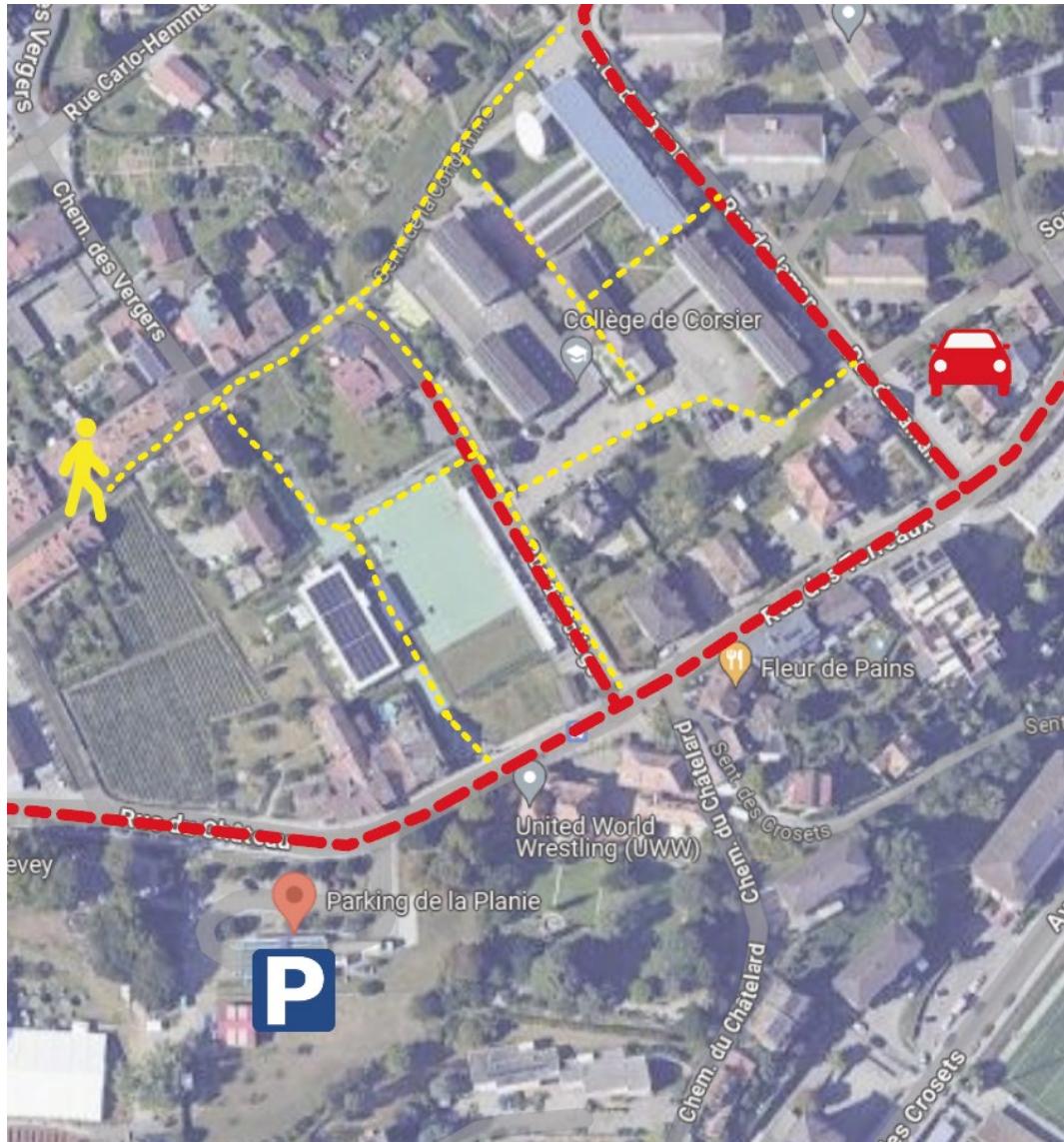
Exploitation

Le projet permettra, par sa sobriété et sa simplicité d'entretien, de maintenir des coûts d'exploitation et d'entretien le plus bas possible dans une perspective à long terme. Il proposera notamment une matérialisation et une construction durable et de qualité.

Mobilité et stationnement

L'accès aux bâtiments se fera essentiellement à pied, par mobilité douce ou via les transports publics. Le parking de la Planie pourra être utilisé pour les manifestations. Une desserte doit cependant être prévue pour les livraisons et les urgences (feu, ambulance).

Le sentier de la Condémine doit rester accessible aux piétons ; son tracé pourra toutefois être redéfini en fonction du projet.



Selon les normes VSS n° 40 281 et n° 640 065, 34 places de stationnement sont nécessaires sur l'ensemble du site.

Accessibilité universelle

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite doit être assurée pour l'ensemble des espaces.

Finances

Le respect des aspects économiques, englobant la rationalité constructive, structurelle, technique, ainsi que les cycles de vie et d'exploitation, sera un critère majeur dans l'évaluation des projets. Le coût cible du projet est fixé à 35 millions de francs suisses TTC pour la construction (CFC 2-9). Une attention particulière sera portée au respect du coût annoncé.